

# Mise en œuvre des lignes directrices sur le sans-abrisme du programme d'investissements sociaux via la stratégie Europe 2020 : premiers résultats

Juin 2013

La FEANTSA est la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri. La FEANTSA compte plus de 120 membres venant de 30 pays européens ; il s'agit d'organisations non gouvernementales qui fournissent un large éventail de services sociaux aux personnes sans domicile notamment l'hébergement, un soutien social, de santé et au niveau de l'emploi. La branche *recherche* de la FEANTSA, L'Observatoire européen du sans-abrisme, publie un grand nombre de recherches à des fins politiques. La FEANTSA est le seul grand réseau européen centré sur le sans-abrisme et elle collabore étroitement avec la Commission européenne et avec le Parlement européen dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination sociale et de la Plateforme européenne contre la pauvreté. En tant que membre de la Plateforme sociale, la FEANTSA travaille à la promotion d'une politique sociale de l'UE qui ait un impact positif sur la vie des citoyens européens.

Cet examen a pour objectif de mettre en avant les types de mesures présentées dans les programmes nationaux de réforme 2013 qui ont un impact sur la réduction du sans-abrisme.

## Table des matières

- I. Introduction
- II. Sans-abrisme: entre politique sociale et économique
- III. Mise en œuvre des lignes directrices SIP sur le sans-abrisme via Europe2020
- IV. Stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme
- V. Amélioration de la prestation de services
- VI. Mesures de prévention du sans-abrisme
- VII. Conclusions



## I. Introduction

Les politiques monétaires et fiscales européennes sont intrinsèquement liées au redressement économique de l'Europe, mais malgré les mesures prises dans ces deux domaines au cours des 5 dernières années, le chômage dans l'Eurozone a atteint un record (12%). L'analyse annuelle de la croissance de la Commission européenne, le document clé qui permet de fixer les priorités dans le cycle annuel de coordination des politiques pour mettre en œuvre la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive via les programmes nationaux de réforme (PNR), précise que « après plusieurs années de croissance faible, la crise a de graves conséquences sociales. Les systèmes de sécurité sociale ont amorti certains des effets au début, mais l'impact se ressent à présent partout. » Les derniers rapports de la FEANTSA confirment cela et montrent une augmentation du sans-abrisme dans la plupart des pays de l'UE (dans 15 pays au cours des 5 dernières années), avec une augmentation du nombre de femmes, de jeunes, de familles et de migrants en situation de sans-abrisme. Le sans-abrisme transitoire affecte une partie plus importante de la population de l'UE au fur et à mesure qu'augmente la vulnérabilité. En l'absence de mesures immédiates pour reloger rapidement les personnes ou pour leur proposer des possibilités d'emploi, ce sans-abrisme transitoire pourrait devenir plus durable et chronique, ce qui représente un coût social et économique important pour la société.

Dans un tel contexte, l'objectif d'Europe 2020 en matière de pauvreté de sortir 20 millions de personnes de la pauvreté est clairement menacé. Cela doit être pris en considération de façon urgente, à la fois au niveau national et au niveau de l'UE, en corrigeant les déséquilibres macro-économiques, dans le respect des modèles de sécurité sociale européens comme cela figure à l'article 9 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne : « dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine. »

Les cinq priorités économiques et sociales soulignées dans l'analyse annuelle de la croissance 2013 restent inchangées cette année et visent à guider les Etats membres pour qu'ils réalisent leur plein potentiel de croissance économique:

1. Poursuivre une consolidation fiscale différenciée, favorable à la croissance ;
2. Restaurer des prêts normaux à l'économie ;
3. Promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain ;
- 4. Lutter contre le chômage et les conséquences sociales de la crise ;**
5. Moderniser les administrations publiques.

Lutter contre les conséquences sociales de la crise constitue une priorité clé et ne doit pas être pris à la légère. La [Communication](#) de la Commission européenne sur les [Recommandations](#) adressées à chaque pays, dans lesquelles on examine les PNR et on identifie les défis économiques et sociaux majeurs pour l'UE, souligne que « *Plusieurs Etats membres doivent accorder davantage d'attention à la lutte contre les différentes formes de pauvreté – la pauvreté des enfants, le sans-abrisme, la pauvreté au travail et le surendettement des ménages – et à garantir l'efficacité des systèmes de sécurité dont dépendent ceux qui sont touchés.* »

A cette fin, le [Programme](#) d'investissements sociaux (SIP) publié par la Commission européenne en février 2013 donne des directives claires aux Etats membres sur les manières de renforcer le pilier de la croissance inclusive de la stratégie Europe 2020, notamment des lignes directrices détaillées pour lutter contre le sans-abrisme. Il y a actuellement des attentes importantes concernant la mise en œuvre de ce programme via la stratégie Europe 2020, en particulier en vue des prochaines élections législatives européennes de 2014. Il convient de consentir des efforts communs de la part des Etats membres qui doivent souligner les mesures et les financements clé en matière d'inclusion sociale et de PNR et de la part de l'UE dans son soutien aux Etats membres de manière stratégique via les outils existants de l'UE – fonds de cohésion, recherche, expérimentation et coopération transnationale – pour parvenir aux objectifs en matière de lutte contre la pauvreté.



Ce document examine brièvement les mesures visant la réduction du sans-abrisme présentées dans les PNR 2013. Nous démarrons avec une brève réflexion sur les liens entre le social et l'économique du point de vue du sans-abrisme, suivi d'un examen approfondi de l'intégration des lignes directrices de la politique SIP sur le sans-abrisme dans les PNR.

## II. Sans-abrisme: Entre politique économique et sociale

Le sans-abrisme, entendu comme couvrant une variété de situations de vie dans la [typologie](#) européenne du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement (être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat) doit être traité dans le cadre des politiques sociales et de logement puisque sa simple existence dans nos soi-disant sociétés européennes développées est inacceptable et constitue une violation du droit fondamental au logement et à un niveau de vie adéquat. Le nombre de stratégies de lutte contre le sans-abrisme (au niveau national, régional et local) dans l'UE augmente afin de s'attaquer au phénomène. Il est essentiel de s'attaquer au sans-abrisme pour parvenir à l'objectif de réduction de la pauvreté pour 2020, et les résultats d'innovations testées dans le cadre de différentes stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme commencent à émerger, avec un maintien réussi dans leur logement de personnes anciennement sans-abri et une prévention efficace du sans-abrisme ([FEANTSA, 2012](#)). Après des appels répétés de différentes entités de l'UE en vue d'une stratégie de l'UE pour lutter contre le sans-abrisme, un groupe de pays de l'UE développe une coopération sur le sans-abrisme liée à l'agenda de l'UE pour la politique sociale, et sous la Présidence irlandaise de l'UE, 23 pays se sont accordés sur [6 principes clé](#) pour façonner la politique de l'UE en matière de lutte contre le sans-abrisme.

S'attaquer au sans-abrisme constitue également une composante clé du SIP (qui a pour objectif de créer des synergies entre la politique sociale de l'UE et les agendas de politique économique), ne fût-ce qu'en raison du coût du sans-abrisme pour nos sociétés et nos économies. Les dimensions économiques des mesures du sans-abrisme comprennent:

- **Davantage d'efficacité des services sociaux et de santé:** des services efficaces pour les personnes sans domicile doivent permettre que les personnes sortent rapidement du sans-abrisme. Toutefois, la réponse prédominante au sans-abrisme prend toujours la forme de solutions basées sur des refuges temporaires qui n'apportent pas nécessairement l'espace nécessaire pour se rétablir pleinement, avec des conséquences en termes de recherche d'emploi et une tendance à l'utilisation intensive de soins de santé d'urgence et de services liés au système judiciaire. La réorganisation des services sociaux et de santé dans le sens d'un soutien individualisé garantira non seulement un meilleur impact sur la réduction du sans-abrisme, mais sera également une source potentielle de création d'emplois.
- **L'investissement en capital humain:** il ne faut pas sous-estimer le capital humain perdu par le biais du sans-abrisme. L'employabilité des travailleurs sera affectée par leurs conditions de logement. Dès lors, les avantages liés au fait de cibler les personnes sans domicile dans le cadre de stratégies d'inclusion active sont évidents pour autonomiser les personnes et leur permettre de devenir des citoyens actifs qui contribuent à la société et à l'économie.
- **Mesures structurelles en matière de logement:** l'importance du logement en tant que solution au sans-abrisme signifie que les mesures macroéconomiques visant à stabiliser les marchés du logement (tel que l'examen en profondeur spécifique pour chaque pays de la Commission européenne) sont essentielles pour prévenir le sans-abrisme lié aux expulsions, à la pénurie de logements et au manque de logements abordables. De telles mesures sont également importantes pour garantir que le manque de logements abordables ne freine l'employabilité et le redressement économique.



## FEANTSA

Selon le document de travail 2013 des services de la Commission européenne sur le sans-abrisme (qui fait partie du SIP) : « la gouvernance des mesures politiques pour lutter contre le sans-abrisme devront être nettement renforcées via un suivi significatif du sans-abrisme au niveau de l'UE. Cela ne peut se passer que si les Etats membres s'attaquent à la question du sans-abrisme dans leur programme national de réforme. »

La réduction du sans-abrisme est devenue une priorité sociale lors du cycle 2012 des PNR. Selon l'examen 2012 de la FEANTSA des programmes nationaux de réforme, plus de la moitié des Etats membres de l'UE ont présenté des mesures de lutte contre le sans-abrisme dans leur PNR, avec des approches différentes comme des stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme en tant que mesure de politique sociale, des politiques d'inclusion active pour les personnes sans domicile qui sont chômeurs de longue durée, la prévention du sans-abrisme par le biais de mesures générales en faveur du logement, comme le fait d'augmenter le parc de logements sociaux ou de trouver des manières innovantes d'utiliser les maisons vides, et l'amélioration de la qualité des services aux personnes sans domicile avec une tendance à fournir des formes de logement plus permanentes avec un accompagnement plutôt que des solutions basées sur des refuges d'urgence.

Dans les parties suivantes, nous évaluons l'intégration des recommandations politiques SIP en matière de sans-abrisme dans les programmes nationaux de réforme 2013, ainsi que les progrès généraux en termes de mesures de réduction du sans-abrisme.

### III. Mise en œuvre des lignes directrices SIP sur le sans-abrisme via Europe2020

Dans les programmes nationaux de réforme 2013, on souligne les différentes mesures sociales et économiques qui ont un impact sur la prévention et la réduction du sans-abrisme. Afin d'évaluer ces mesures d'un point de vue européen commun, il convient de prendre en considération les lignes directrices SIP détaillées sur le sans-abrisme avancées par la Commission européenne pour soutenir les efforts dans la lutte contre le sans-abrisme au niveau national. Elles sont centrées sur cinq dimensions principales qui couvrent les composantes clé des stratégies existantes de lutte contre le sans-abrisme au niveau national/régional/local, et constituent dès lors des repères utiles pour l'évaluation de la mise en œuvre de la réduction du sans-abrisme via le semestre européen, c'est-à-dire les programmes nationaux de réforme: \* Prévention du sans-abrisme\* Amélioration de la prestation de services \* Participation et autonomisation \* Amélioration de l'accès à un logement abordable financièrement \* Stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme.

**La prévention du sans-abrisme et l'accès à un logement abordable financièrement** se recoupent dans une certaine mesure puisque de nombreuses actions pour augmenter le nombre de logements abordables financièrement font partie d'une approche structurelle de prévention du sans-abrisme, et aux fins de cette évaluation, ils seront fusionnés en une dimension unique. **L'amélioration de la prestation de services** couvre un certain nombre de questions comme l'amélioration des normes et de la qualité des services, le fait de soutenir l'employabilité des groupes de personnes vulnérables, et d'assurer un accès aux services de base aux personnes en situation de sans-abrisme. **La participation et l'autonomisation**, importantes pour les programmes de réintégration, sont très spécifiques aux politiques de lutte contre le sans-abrisme et font partie intégrante de toute **stratégie de lutte contre le sans-abrisme** qui vise l'autonomisation des personnes en vue de leur sortie du sans-abrisme. Donc ces deux dimensions sont prises en considération ensemble pour cet examen également. En prenant les lignes directrices de la politique SIP comme point de départ, nous examinons la présence des trois dimensions suivantes dans les chapitres sociaux des programmes nationaux de réforme 2013: \* Stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme \* Amélioration de la prestation de services \* Mesures de prévention du sans-abrisme. Le tableau ci-dessous donne un aperçu général des actions dans le cadre des PNR 2013 qui ont un impact (généralement positif) dans la lutte contre le sans-abrisme, et dans les trois parties suivantes, nous allons examiner les actions plus en détail.

	Stratégie de lutte contre le sans-abrisme	Amélioration de la prestation de services	Prévention
AT			
BE			
BG			
CY			
CZ			
DE			
DK			
EE			
EL			
ES			
FI			
FR			
HU			
HR			
IE			
IT			
LT			
LU			
LV			
MT			
NL			
PL			
PT			
RO			
SE			
SI			
SK			
UK			

 Actions mises en avant dans les PNR 2013 qui ont un impact sur la réduction du sans-abrisme  
 Stratégies nationales/régionales/locales existantes non mentionnées dans les PNR 2013.

#### IV. Stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme: nouvelles stratégies et rapports d'avancement

*Parmi les pays dont on sait qu'ils ont une stratégie nationale de lutte contre le sans-abrisme, on compte le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni. De nouvelles stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme ont été mises en avant dans trois nouveaux pays: la République tchèque, la Grèce et le Luxembourg. Certains pays font état de progrès en termes de mesures dans la lutte contre le sans-abrisme par rapport à 2012 (la Belgique, la Bulgarie, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Pologne et le Royaume-Uni), alors que ce n'est pas le cas pour d'autres (la Finlande, la Slovaquie, la Suède). Certains pays qui ont des stratégies fortes de lutte contre le sans-abrisme n'ont pas mentionné d'action en matière de lutte contre le sans-abrisme (le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal). Toutefois, la tendance générale va dans le sens d'une augmentation du nombre de stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme et de l'examen des stratégies existantes dans le cadre desquelles de nouvelles approches sont testées, c'est-à-dire des stratégies de Logement d'abord. Cela montre que les pays de l'UE sont sensibles à la nécessité d'adopter des stratégies spécifiques pour compléter les mesures générales de sécurité sociale et de logement pour atténuer l'impact des mesures d'austérité. Ces stratégies tendent à être intégrées et développées via une coopération interministérielle avec les acteurs concernés, et permettront sans aucun doute d'aider les personnes à sortir de la pauvreté d'ici 2020.*

Les mesures de lutte contre le sans-abrisme présentées dans le PNR 2013 révèlent que les pays se trouvent à des niveaux différents de développement et de mise en œuvre de leur stratégie de lutte contre le sans-abrisme. Certains prennent des mesures importantes dans le développement d'une base d'éléments de preuves en vue



## FEANTSA

de futures stratégies intégrées et dans la fixation de normes de qualité claires pour garantir une prestation de services efficace ; d'autres en sont à l'étape initiale du lancement d'une stratégie avec des objectifs à long terme ou sont en train d'adopter des lois importantes en la matière; d'autres encore sont des vecteurs d'innovation sociale et testent de nouvelles approches pour lutter contre le sans-abrisme qui s'éloignent des solutions traditionnelles basées sur les refuges.

En **République tchèque**, le gouvernement a l'intention d'adopter un plan d'action 2020 pour réduire le sans-abrisme qui répondrait aux besoins des citoyens tchèques mais également aux exigences européennes d'améliorer « l'orientation des services sociaux vers les groupes désavantagés ». Ce plan est un document stratégique du gouvernement qui met en avant plusieurs mesures y compris la prévention du sans-abrisme, l'amélioration des services, favoriser l'accès au logement et aux services de santé, ainsi que la sensibilisation de tous les acteurs concernés. Il s'agit d'un très grand pas en avant et il est possible que cela découle des initiatives du PNR 2012 visant à assurer des services sociaux de qualité pour les groupes de personnes vulnérables. En **Grèce**, un plan d'action national pour combattre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement a été développé en février 2013 par un groupe de travail interministériel ; ce plan aura pour objectif d'appliquer une politique fiscale plus simple pour garantir une plus grande équité du système. Cela constitue indéniablement un pas dans la bonne direction et un progrès par rapport à 2012 où la Grèce mettait en avant une coopération interministérielle initiale pour développer une stratégie de lutte contre le sans-abrisme. Toutefois, la Grèce n'a pas encore déterminé d'actions à entreprendre pour mettre en œuvre la stratégie et dans l'intervalle, des mesures d'urgence sont prises par les municipalités, les églises et les ONG pour distribuer de la nourriture et apporter une aide matérielle. Le **Luxembourg**, qui faisait également état d'une coopération interministérielle en 2012 avec pour objectif de développer des actions afin de lutter contre le sans-abrisme a adopté une stratégie nationale de lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement 2013-2020 en janvier 2013, sur la base d'une grande consultation nationale sur l'exclusion sociale liée au logement et au sans-abrisme. Les partenaires sociaux et les organisations de la société civile ont été impliqués dans le processus. Le PNR comprend des informations détaillées sur les objectifs, les acteurs et les actions clé pour garantir la mise en œuvre et la réalisation des objectifs, liés aux principes du Logement d'abord.

En termes de réponses d'urgence au sans-abrisme, la **Belgique** signale que dans la région de Bruxelles-Capitale, aucune personne sans domicile n'a été forcée de passer la nuit dans la rue l'hiver dernier grâce à une offre équivalente au nombre de personnes sans domicile dans la région. Il s'agit d'un développement positif par rapport aux plans d'urgence d'hiver des années précédentes. Ces réponses à court terme doivent toutefois être complétées par des objectifs de réinstallation à long terme. A cette fin, des actions de type Logement d'abord ont été lancées (c'est-à-dire des expériences dans cinq villes belges) dans le cadre d'une action nationale de lutte contre le sans-abrisme et elles doivent être soutenues par des accords de coopération pour assurer un soutien structurel afin de réduire le sans-abrisme. Ceci est la preuve que des progrès sont réalisés en termes de définition des priorités dans la promotion d'un accès durable au logement pour les groupes de personnes vulnérables. En **Bulgarie**, le plan d'action national pour la réduction de la pauvreté et la promotion de l'inclusion sociale 2020 comprend des mesures prises en 2012 pour créer des services sociaux, de soins de santé et d'éducation intégrés pour les personnes sans domicile. Néanmoins, selon le PNR 2013, le financement de ces mesures est actuellement insuffisant pour les mettre en œuvre de façon complète. En **France**, la stratégie intégrée de lutte contre le sans-abrisme comprend des actions à différents niveaux, notamment du parc de logements, de l'amélioration de la qualité des refuges, et du déplacement des personnes des refuges vers des hébergements plus permanents en conformité avec la législation sur le droit au logement. Les progrès réalisés à ce jour montrent qu'il y a eu des actions en vue de diversifier les options de logement pour les personnes sans domicile, ainsi qu'un intérêt plus grand accordé à l'efficacité du système des refuges et une première étude sur les coûts du système a été lancée. En **Pologne**, des mesures initiales ont été prises en 2012 pour améliorer le système des refuges, et cela s'est développé de façon extensive comme on l'a vu en 2013 via des mesures prises pour concevoir un système de services sociaux à l'appui de la sortie du sans-abrisme (voir ci-dessous : Amélioration de la prestation de services). Bien que la Pologne n'ait pas encore de stratégie de lutte contre le sans-abrisme, il semble que le pays ait jeté les bases d'une stratégie avec des normes claires concernant le fonctionnement de services locaux destinés aux personnes sans domicile. Le **Royaume-Uni** a signalé des progrès réalisés en Ecosse où l'on a adopté une législation secondaire en novembre 2012 : à partir du 31 décembre 2012 tous les ménages sans domicile de façon non intentionnelle auront droit à un hébergement fixe. Il s'agit du point d'orgue de 9 années de travail depuis l'adoption de la loi sur le sans-abrisme (en Ecosse) en



## FEANTSA

2003. Les autorités locales ont travaillé d'arrache-pied pour se préparer à ce nouveau devoir légal qui étend le nombre de ménages qui ont droit à un hébergement fixe.

Certains pays ont souligné des actions menées en 2012, comme la **Finlande** (un programme de réduction à long terme du sans-abrisme), la **Suède** (la nomination d'un coordinateur du sans-abrisme pour soutenir les actions locales), et la **Slovénie** (la promotion de l'emploi des bénéficiaires d'aide sociale financière de longue durée avec plusieurs problèmes complexes, notamment les personnes sans domicile), mais n'ont pas pu fournir un état des lieux des progrès réalisés dans leur PNR 2013. Certains pays connus pour avoir des stratégies de lutte contre le sans-abrisme bien établies (**le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal**) ne les ont même pas mentionnées dans les PNR. Cela peut s'expliquer pour différentes raisons. Certains PNR mettent en avant des stratégies générales de lutte contre la pauvreté, dans lesquelles les stratégies de réduction du sans-abrisme constituent une partie essentielle (p.ex. le plan d'action national en Irlande pour l'inclusion sociale). Certains de ces pays font peut-être rapport de leurs mesures d'inclusion sociale de façon plus spécifique dans le cadre de la politique sociale de l'UE, c'est-à-dire via des mises à jour stratégiques au Comité de protection sociale. La politique sociale de certains pays est dominée par les exigences du programme Troika (BCE, FMI, Commission européenne), ce qui laisse nettement moins d'espace pour des mises à jour sur d'autres champs d'action. Certains pays n'ont pas toujours des rapports étroits entre départements gouvernementaux – en raison du rapport au logement et à la santé, le sans-abrisme n'est pas toujours la responsabilité des départements sociaux, et le manque de communication entre départements dans certains pays ne permet pas à toutes les informations pertinentes sur la lutte contre le sans-abrisme d'être intégrées au processus Europe2020. L'absence de stratégies nationales dans des pays tels que **l'Autriche, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie** peut en partie être attribué aux responsabilités décentralisées en matière de lutte contre le sans-abrisme. Les Etats membres sont toutefois encouragés à souligner les stratégies régionales et locales de lutte contre le sans-abrisme dans leur PNR afin de pouvoir faire des comparaisons éclairées entre pays dans le cadre de la stratégie Europe2020.

La structure de gouvernance sous-jacente au semestre européen a clairement un impact sur la fixation des priorités dans le domaine de l'inclusion sociale. Si le semestre européen doit devenir le cadre politique principal pour suivre les progrès en matière de lutte contre le sans-abrisme dans l'UE, il serait essentiel pour les pays actifs dans la réduction du sans-abrisme de le préciser dans les PNR, avec, le cas échéant, de brefs rapports d'avancement. Cela sera essentiel pour construire une coopération européenne dans la lutte contre le sans-abrisme en vue de parvenir aux objectifs de 2020 en termes de réduction de la pauvreté. Les lignes directrices de la politique SIP pour le développement de stratégies efficaces de lutte contre le sans-abrisme peuvent constituer un repère utile pour tous les Etats membres:

- \* Approches tournées vers le logement avec des objectifs à long terme ;
- \* Mesures de prévention à différents niveaux ;
- \* Renforcement de la coopération entre les secteurs sociaux et de la santé ;
- \* Apporter suffisamment d'appui financier via les transferts sociaux ;
- \* Améliorer la prestation des services par le biais d'approches intégrées ;
- \* Fournir des hébergements d'urgence de qualité décente ;
- \* Prendre des dispositions en cas de conditions climatiques extrêmes ;
- \* Améliorer l'employabilité des personnes sans domicile ;
- \* Autonomiser les personnes sans domicile et éviter la criminalisation des personnes sans domicile ;
- \* Améliorer l'accès à un logement à prix abordable ;
- \* Renforcer les partenariats avec un large éventail d'acteurs.

Le futur programme PROGRESS, le programme européen pour le changement social et l'innovation 2014-2020, peut apporter une contribution financière importante au développement de stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme via un appui aux échanges transnationaux, via des examens par les pairs au niveau gouvernemental, mais également au niveau des autorités locales et des ONG prestataires de services; via un soutien pour des expériences visant à intégrer l'innovation sociale dans les approches de réduction du sans-abrisme, comme le Logement d'abord appliqué à différents contextes locaux ou le rôle de l'économie sociale dans les stratégies d'inclusion active visant les personnes sans domicile ; et enfin via un soutien à la recherche pour combler les lacunes en matière de connaissances d'un point de vue transnational. Ces outils financiers sont essentiels pour permettre à un groupe de pays qui le souhaite d'aller de l'avant et pour renforcer la coopération transnationale afin de soutenir leurs efforts au niveau national, régional et local de réduction du sans-abrisme et pour absorber les chocs liés aux mesures d'austérité.



## V. Améliorer la prestation des services c'est-à-dire les infrastructures sociale, de santé et de logement

*Améliorer la prestation des services aux personnes sans domicile tel que précisé dans le SIP va de l'amélioration de l'employabilité des personnes sans domicile via des mesures d'inclusion active, de formations et de mesures d'économie sociale au fait de garantir une prestation de services sociaux et de santé de qualité et de revoir le système d'hébergement d'urgence. Ces lignes directrices se reflètent dans une certaine mesure dans les actions des PNR 2013. Certains pays mentionnent explicitement l'amélioration des services aux personnes sans domicile (la Croatie, la France, la Pologne), certains font référence à certains services de santé particuliers destinés aux personnes vulnérables (le Danemark, la Lituanie), certains autres mentionnent des stratégies d'inclusion active pour les personnes bénéficiant d'allocations sociales (la Grèce, l'Irlande, la Slovénie, l'Espagne, la Suède), et enfin, certains pays font état de réformes générales dans les infrastructures sociales et de santé, notamment d'actions de promotion des services communautaires (la Belgique, la Finlande, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, Malte, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie). Tous ces plans d'action peuvent avoir un impact majeur et permettre un accès à des services efficaces pour tous, y compris les personnes les plus vulnérables, et constituent une occasion de faire des investissements sociaux intelligents ayant un impact durable.*

Les personnes en situation de sans-abrisme utilisent divers services de soutien social, de santé et de logement pour essayer de remettre leur vie sur les rails. Chaque personne qui demande de l'aide a une histoire personnelle particulière de sorte que certains services seront plus appropriés que d'autres. Certaines personnes qui sont sans domicile de façon transitoire ont tendance à avoir besoin d'un hébergement temporaire et de conseils pour accéder à un logement ou à un emploi ou résoudre leurs problèmes de dettes. D'autres qui ont été sans-abri pendant une période plus longue ou sont même des sans domicile chroniques ont clairement besoin d'un soutien ciblé pour accéder aux services de santé (santé mentale, psychiatrique, physique, etc.) et d'un environnement stable en termes de logement pour se rétablir complètement. Certaines personnes qui ont été au chômage pendant une longue période peuvent vraiment tirer un grand parti de stratégies d'inclusion active qui prennent en compte leurs besoins spécifiques en relation avec l'obtention et le maintien d'un emploi. Les PNR soulignent les actions en termes de prestation de services qui peuvent avoir un effet important pour créer des voies de sortie du sans-abrisme ou une prévention du sans-abrisme de longue durée.

En **Croatie**, il existe des actions spécifiques pour les vétérans de guerre et leur famille, qui sont liées au soutien des personnes sans domicile. Ces actions comprennent l'élargissement des prestations de soins de santé, des services psychologiques et sociaux et la prestation de services dans la communauté, notamment l'hébergement, les soins et la réhabilitation. En **France**, différents types de logements accompagnés ont été introduits afin de varier les prestations de services et de répondre à la diversité des besoins au sein de la population des sans-abri. Il existe également des actions afin de rendre le parc d'hébergements temporaires plus efficace face au problème du sans-abrisme et l'on continue à mettre l'accent sur la rénovation des hébergements temporaires avec 20 millions € attribués en 2011. En **Pologne**, des mesures ont été prises en vue de concevoir un système de services sociaux qui permette de relever les nouveaux défis liés à l'exclusion sociale (principalement financées par le Fonds social européen - FSE). Cela concerne notamment le lancement de projets pilotes concernant la mise en œuvre de nouvelles normes pour les services afin de s'assurer que les personnes puissent sortir du sans-abrisme. Au **Danemark**, un certain nombre d'initiatives visant les groupes de personnes les plus défavorisés ont été adoptées, entre autre l'introduction d'un droit au remboursement des dépenses dentaires pour les personnes qui bénéficient des allocations les plus faibles. En **Lituanie**, on a élaboré des plans en fonction du PNR afin d'améliorer les infrastructures des services de soins de santé mentale, ce qui ouvrirait la voie à davantage de programmes de Logement d'abord pour les personnes sans domicile.

En **Grèce**, on fait état d'actions entreprises pour développer de façon générale un « filet de sécurité sociale » contre l'exclusion sociale, qui comprend l'accès aux services de base comme les soins médicaux, le logement et l'éducation. Cet objectif spécifique n'est pas quantifié, mais cela souligne la nécessité et la volonté du gouvernement grec d'améliorer l'accès aux services de base dans le cadre du troisième pilier de la politique d'inclusion active. En **Irlande**, une stratégie d'inclusion active est en place afin de contribuer à atteindre les



## FEANTSA

objectifs de réduction de la pauvreté, avec des mesures claires en lien avec le pilier des services. On considère que les initiatives communautaires ont un rôle vital à jouer pour soutenir la participation sociale et permettre l'accès aux services, en particulier le programme de développement local et communautaire et le programme des centres de ressources familiales. On considère également que les services de logement et de santé sont importants dans la lutte contre la pauvreté, en particulier pour les groupes de personnes marginalisées et cela est détaillé dans le plan d'action national irlandais pour l'inclusion sociale. En **Slovénie**, des actions d'« activation sociale » seront mises en œuvre pour les personnes vulnérables qui rencontrent des difficultés particulières pour trouver un emploi et/ou sont très éloignées du marché du travail. Ceci est conforme aux mesures d'inclusion active proposées dans le PNR 2012 qui ciblait également les personnes sans domicile, donc on peut présumer que ces programmes d'activation sociale auront également pour objectif de soutenir les personnes sans domicile. En **Espagne**, un certain nombre de régions autonomes ont promu des mesures qui, jointes à celles qui sont mises en œuvre par le gouvernement central, ont pour objectif d'améliorer l'employabilité des groupes de personnes vulnérables ainsi que de leur offrir des services d'accompagnement efficaces pour les enfants et la famille. Le but est d'améliorer la situation des personnes en situation de risque de pauvreté et/ou d'exclusion sociale. En **Suède**, on a entrepris une réforme de l'aide sociale afin de permettre d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté de l'UE. Le gouvernement a proposé des changements dans la loi sur les services sociaux, l'objectif étant d'améliorer les possibilités des bénéficiaires de l'aide sociale de se soutenir eux-mêmes par le biais du travail et d'étendre les possibilités des services sociaux en vue de stimuler, d'encourager et de soutenir dans leur autonomisation ceux qui bénéficient d'aides.

En **Belgique**, la région flamande a des services étendus de soutien préventif en matière de logement et un partenariat a été mis sur pied avec des acteurs du domaine du logement, des soins de santé et de la sécurité sociale, et avec les administrations locales. Il est en outre prévu de financer des projets expérimentaux liés aux questions de logement et de sécurité sociale. Dans la région wallonne, des centres d'action sociale et de santé créent des réseaux d'acteurs publics et privés pour répondre aux besoins des personnes en situation de détresse sociale aiguë. En **Finlande**, un programme national de développement de la sécurité sociale et des soins de santé (KASTE II) a été lancé début 2012. Parmi ses objectifs figurent le fait de rapprocher les différences entre le bien-être et la santé et de développer des structures et des services de sécurité sociale et de santé davantage orientés vers les clients. Le programme national de réduction du sans-abrisme de longue durée est financé au titre du programme KASTE II et fait dès lors partie d'un ordre du jour de réformes touchant les services sociaux et de santé en général. La Finlande est connue pour être l'un des moteurs du Logement d'abord en Europe, qui consiste à placer l'individu au premier plan, et à apporter un soutien social et de santé au sein du logement, en particulier pour les personnes qui ont des besoins complexes en termes de soutien. En **Hongrie**, des mesures ont été prises afin de moderniser les institutions sociales résidentielles pour y introduire le logement accompagné pour les groupes de personnes vulnérables. Ils travaillent à des modèles qui combinent des services sociaux et de logement de façon à désinstitutionnaliser les services actuels et de donner davantage d'indépendance aux personnes, de permettre d'améliorer les relations familiales et de développer d'autres compétences et d'autres capacités. Des lignes directrices professionnelles concernant la prestation de services de logement accompagné devraient être achevées en 2013. Elles permettront d'apporter un soutien méthodologique aux prestataires de services. Toutefois, étant donné les changements récents dans la Constitution hongroise qui permet de criminaliser le sans-abrisme, il est peu probable que les personnes sans domicile bénéficient de cette réforme des services. En **Italie**, une expérience sera lancée dans les douze plus grandes villes pour tester l'utilisation d'une « carte sociale » dont le but est d'apporter une aide au revenu aux groupes de personnes vulnérables pendant un an, notamment aux familles sans domicile qui sont l'un des groupes cibles clé. L'utilisation de la carte sociale sera associée à des plans de soutien individualisés pour garantir un meilleur accès aux services de base. En **Lettonie**, des actions menées dans le cadre du PNR sont centrées sur le développement continu de services sociaux. On accorde une attention particulière à la diversification des services et au développement de services alternatifs pour les institutions avec pour objectif d'introduire davantage de « services communautaires » qui permettent à l'utilisateur d'être dans son environnement habituel ou aussi près que possible de celui-ci. On ne sait toutefois pas très bien dans quelle mesure les personnes sans domicile sont la cible de tels services communautaires. A **Malte**, un « programme de vie indépendante dans la communauté » a pour objectif de permettre aux groupes de personnes vulnérables de vivre de façon indépendante via des solutions communautaires. Ce programme vise les personnes qui ont des problèmes de santé mentale, les personnes sans domicile, les jeunes à l'issue de leur placement, les adultes ou les enfants victimes de violence domestique et les personnes handicapées. Au **Portugal**, un programme



## FEANTSA

d'urgence sociale de quatre ans a été adopté en 2011. Il comprend des mesures de simplification de la législation et des lignes directrices techniques qui concernent les services sociaux, pour garantir des réponses plus rapides et plus efficaces aux besoins sociaux dans le contexte actuel. Cela comprend davantage d'hébergements d'urgence et des services de soutien à domicile, ainsi que des tentatives de tester de nouveaux modèles de prestation de services où l'on accompagne les personnes dans leur communauté locale. En **Roumanie**, Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a financé différents projets dont le but est d'améliorer la qualité des infrastructures sociales et de réhabiliter les infrastructures de soins de santé. En février 2013, des interventions financières ont permis la réhabilitation de 16 unités de soins de santé et de 44 centres sociaux résidentiels. En **Slovaquie**, on a pris, entre autres, des mesures visant l'inclusion sociale en termes de disponibilité et de qualité des services sociaux dans le cadre d'actions générales pour désinstitutionnaliser le système des services sociaux. Le but est de réduire l'isolement institutionnel et la ségrégation des personnes dans les institutions spécialisées et d'apporter des solutions aux personnes au sein de leur communauté locale via des modèles de travail social alternatifs. En **Slovénie**, des initiatives sont également prises pour revoir le modèle de travail social via une réorganisation des centres de travail social qui a démarré en 2013 afin d'améliorer la disponibilité des services. On attend de ces centres sociaux (qui travaillent également avec des personnes sans domicile) qu'ils jouent un rôle accru de lien avec les services d'autres organisations gouvernementales (les bureaux régionaux pour l'emploi, les services de soins de santé, les services de conseils dans les écoles, la police etc.) ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales qui gèrent plusieurs programmes visant les groupes de personnes vulnérables. Une réorganisation à trois niveaux des centres de travail social va démarrer dans la deuxième partie de 2013 dans l'une des plus petites régions de Slovénie.

Les différentes réformes entreprises dans les services sociaux, de santé et de logement dans différents pays devraient avoir un impact sur la réduction du sans-abrisme, puisque les tendances principales ci-dessus montrent des initiatives qui vont dans le sens de meilleurs liens entre différents services via une réflexion holistique (ce qui est essentiel pour la prévention du sans-abrisme), une désinstitutionnalisation et des liens renforcés avec les communautés locales, l'individualisation de l'accompagnement et le fait de donner aux personnes les outils pour devenir autonomes et participer activement à la société. Ces actions soulignées dans le PNR 2013 sont également conformes aux recommandations de la Commission européenne d'investir dans le secteur social et de la santé comme source de création d'emplois contribuant potentiellement à la croissance économique. En **Autriche**, le moteur principal de la croissance de l'emploi se trouve dans le domaine social et des soins de santé, ainsi que dans l'éducation et le commerce de détail. Le FEDER (pour les investissements dans les infrastructures sociales, de santé et de logement) comme le FSE (pour les investissements dans des programmes de formation pour l'inclusion sociale et active des personnes sans domicile) seront des canaux essentiels du soutien de l'UE à la mise en œuvre des réformes soulignées dans les PNR.

## VI. Mesures de prévention du sans-abrisme dans les politiques de logement

*Les mesures qui contribuent à la prévention du sans-abrisme sont mentionnées dans de nombreux PNR, à savoir en Belgique, au Danemark, en France, en Italie, en Lituanie, au Luxembourg, en Pologne, en Slovaquie, en Slovénie, en Espagne, en Suède, au Royaume-Uni. Les lignes directrices SIP font référence à différents types de mesures de prévention notamment la prévention générale via des allocations de sécurité sociale ou via une augmentation de la disponibilité des logements et leur prix abordable, et la prévention ciblée qui vise des groupes de personnes vulnérables via une aide au revenu ou la diminution des menaces d'expulsion. Les mesures des PNR 2013 couvrent en partie ces différents types de préventions, mais sont principalement centrées sur des actions dans le domaine du logement, c'est-à-dire la stabilisation des marchés du logement et le fait de faire un meilleur usage des propriétés vides (au Danemark, en Espagne, au Royaume-Uni), la promotion de solutions de logement abordables (en Belgique, en France, au Luxembourg, à Malte, au Portugal, en Suède) et le fait de faciliter l'accès au logement pour les groupes de personnes vulnérables (en Lituanie, en Pologne, en Slovaquie, en Espagne).*

Les mesures de prévention constituent une part importante de toute stratégie de lutte contre le sans-abrisme, à la fois au niveau général et ciblé. La plupart des mesures de sécurité sociale mentionnées dans les PNR, notamment la réforme des services de soutien social, de santé et de logement soulignées ci-dessus,



## FEANTSA

contribuent d'une certaine façon à la prévention du sans-abrisme. Notre intérêt dans cette partie se porte toutefois davantage sur des mesures structurelles pour améliorer l'accès au logement et son prix abordable. Selon les [statistiques 2012 de l'UE](#), un tiers de la population de l'UE en danger de pauvreté dépense plus de 40% de son budget en frais de logement, ce qui est considéré comme une charge importante qui augmente la vulnérabilité des ménages à faibles revenus et peut déboucher dans certains cas sur une expulsion ou sur une restitution du logement. Les mesures des PNR 2013 ne ciblent pas toujours spécifiquement les personnes sans domicile, mais ciblent en général les ménages qui risquent devenir sans-abri ou qui subissent une exclusion liée au logement. Ces mesures devraient, à ce titre, avoir un impact sur la réduction du sans-abrisme.

Au **Danemark**, on promeut la stabilité du marché du logement par le biais de mesures de financement stables du logement et de bons services de conseils aux clients, ce qui permet également de réduire les risques d'expulsion. D'autre part, en termes de prévention, les jeunes sont plus généralement ciblés. En **Espagne**, on a pris des mesures pour augmenter l'offre nationale de logements locatifs privés, qui concerne actuellement à peu près 17% des ménages, plus proche de la moyenne régionale de 38%. On a introduit des incitants pour rendre le marché locatif plus souple et plus dynamique en augmentant les garanties pour les locataires et pour les propriétaires et en donnant davantage de sécurité au système, l'objectif étant de garantir l'accès au logement et d'augmenter l'utilisation de maisons vides, qu'elles soient neuves ou inutilisées. Au **Royaume-Uni**, le gouvernement gallois a pris des mesures figurant dans son Livre blanc du logement 2012 qui définit un programme ambitieux de mesures législatives et non législatives. L'approche est basée sur trois objectifs stratégiques : augmenter l'offre de logements ; améliorer la qualité des logements existants ; et améliorer les services de logement et les services liés au logement. L'une des évolutions majeures concerne le fait de faire le meilleur usage des maisons existantes en remettant en service 5.000 propriétés vides. Le Livre blanc a également constitué une base solide pour la loi (galloise) sur le logement, qui doit être introduite à l'automne 2013 et mettra davantage l'accent sur la prévention du sans-abrisme ainsi que sur le fait de permettre aux autorités locales de se libérer de leur devoir principal en termes de sans-abrisme par le biais d'hébergements corrects dans le secteur locatif privé. Cela comprendra des dispositions en vue de moderniser le secteur locatif privé pour améliorer les conditions de ce secteur et les pratiques des propriétaires et des agences de location. Toutefois, une enquête récente du Comité des régions de l'UE fait référence à la réduction anticipée des allocations logement en raison des changements dans la réforme de la sécurité sociale, ce qui peut avoir un impact négatif sur la lutte contre le sans-abrisme.

En **Belgique**, la région flamande prépare la création d'un fonds pour lutter contre les expulsions. Dans la région wallonne, un programme d'allocation-loyer a été activé en 2012 pour les locataires qui sont sur une liste d'attente pour un logement social depuis au moins 5 ans. En **France**, une mesure récente a rendu automatique l'allocation d'un taux social pour l'énergie et le gaz, l'objectif étant de réduire le coût du logement pour les ménages à faibles revenus. Au **Luxembourg**, une analyse de l'aide financière fournie par les centres de services sociaux en 2012 a révélé que la plus grande catégorie d'aide était l'aide au logement (avec 26,61% du budget total). L'aide aux dépenses énergétiques (l'électricité, l'eau et le chauffage) représentait, quant à lui, 8,98% du budget général. À **Malte**, un « programme subventionné pour la location » introduit en mars 2012 (800.000€ par an, 1300 bénéficiaires visés pour 5 ans maximum) a été maintenu pour permettre aux locataires de louer des appartements qui conviennent mieux à leurs besoins, en améliorant ainsi leur niveau de vie. Ce programme, soumis à des conditions de revenus, ciblera ceux qui se trouvent dans une position financière difficile, en allégeant le poids lié aux coûts du logement, et en réduisant ainsi le risque de devenir sans-abri. Au **Portugal**, on considère l'accès au logement comme une nécessité de base, ce qui a débouché sur la création d'un fonds dont le but est de créer 1.200 maisons dans un premier temps, avec une augmentation attendue de 2000 maisons, dans près de 100 municipalités. L'un des objectifs du fonds est finalement de rendre le logement locatif privé plus abordable pour les familles à faibles revenus qui ne peuvent se permettre de louer au prix du marché. En **Suède**, les allocations de logement ont été augmentées pour les ménages avec enfants, ce qui représente une augmentation de 30% par rapport à 2011 pour une famille moyenne. En général, les allocations de logement ont été augmentées l'année dernière à différents niveaux et pour différents groupes cibles (parents isolés avec enfants, jeunes entre 18 et 29 ans et retraités).

En **Lituanie**, on tente d'augmenter la disponibilité du logement pour les groupes de résidents vulnérables – 13 millions LTL ont été alloués au développement du logement social en 2012. Au **Luxembourg**, le plan



## FEANTSA

Le directeur du secteur du logement (PSL) a permis d'utiliser quelque 500 hectares de terrains pour des projets résidentiels à grande échelle qui répondent à des critères sociaux et environnementaux spécifiques, afin de maintenir au minimum la pénurie de logements abordables. Les logements construits dans le cadre de ce programme devraient accueillir jusqu'à 44.000 personnes. En **Pologne**, le travail législatif lié au logement social et à la protection des droits des résidents est en cours. Le programme de logements sociaux et communautaires et la création d'appartements protégés, de refuges de nuit et de logements pour les personnes sans domicile a été mis en œuvre avec l'appui financier du budget de l'état. En **Slovaquie**, des mesures ont été prises pour assurer la durabilité du logement pour les groupes de personnes vulnérables. Les ménages à faibles revenus recevront une aide financière directe sur la base d'une nouvelle législation visant la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. On va mettre en place un meilleur accès au logement pour les groupes de personnes à risque via un meilleur ciblage d'autres types d'aides au logement. En **Slovénie**, le programme national pour le logement va dynamiser les investissements dans la construction d'appartements publics dans des zones où ils sont le plus nécessaire, et la construction d'appartements pour les groupes de personnes vulnérables. En **Espagne**, des fonds ont été alloués pour améliorer les conditions de vie et contribuer à la lutte contre la pauvreté, en particulier dans les zones les plus défavorisées, notamment pour le financement de programmes d'aide aux personnes les plus défavorisées pour les aider à accéder à un logement. Toutefois, les informations des membres de la FEANTSA en Espagne indiquent que les mesures prises, notamment avec la nouvelle [Loi 2013 sur les loyers](#) fournit plus d'avantages aux propriétaires qu'aux locataires, et donc ne favorisent pas forcément l'accès au logement pour les groupes désavantagés.

Il reste beaucoup à faire pour stabiliser les marchés du logement et garantir l'accès de tous à un logement abordable: dans certains pays, les réformes en matière de législation sur les hypothèques pourraient permettre d'éviter une augmentation massive du sans-abrisme (comme l'a demandé la [Cour européenne de justice](#) dans le cas de l'Espagne); il est nécessaire d'avoir des marchés du logement plus équilibrés avec un secteur locatif adéquat, accessible et abordable, capable de prendre en compte les personnes les plus exclues; créer des logements plus abordables, y compris des logements sociaux, et améliorer l'accès et la sécurité d'occupation pour les personnes les plus exclues doit constituer une priorité des stratégies de logement plutôt que de relancer les bulles spéculatives de logement; il convient de prendre des mesures systématiques afin de promouvoir l'utilisation des propriétés vides sur le marché. Le FEDER est une source essentielle de financement qui permet de s'attaquer aux déséquilibres en matière de logement en Europe, avec des projets qui permettent d'atteindre de multiples objectifs (la réhabilitation urbaine, la rénovation du parc existant, l'accès au logement pour les communautés marginalisées, la conversion de bâtiments en logements, la conversion d'institutions en habitats communautaires).

## VII. Conclusions

Cet examen 2013 des PNR par la FEANTSA montre que onze pays ont réalisé des investissements sociaux ciblés pour lutter contre le sans-abrisme (la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, Malte, la Pologne et le Royaume-Uni).

De nouvelles stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme sont mises en avant dans trois pays (la République tchèque, la Grèce et le Luxembourg), ce qui démontre la sensibilisation croissante dans les pays de l'UE vis-à-vis de la nécessité d'avoir des stratégies spécifiques qui complètent les mesures de sécurité sociale et en faveur du logement pour atténuer l'impact des mesures d'austérité. Certains pays ont réalisés des progrès en termes de mesures de lutte contre le sans-abrisme par rapport à 2012 (la Belgique, la Bulgarie, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Pologne, le Royaume-Uni), alors que ce n'est pas le cas pour d'autres (la Finlande, la Slovénie, la Suède). Certains pays qui ont des stratégies fortes de lutte contre le sans-abrisme et un intérêt fort dans la coopération avec l'UE en matière de lutte contre le sans-abrisme n'ont pas fait état de mesures en matière de lutte contre le sans-abrisme (le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal). Certains pays mentionnent explicitement l'amélioration des services aux personnes sans domicile (la Croatie, la France, la Pologne), certains mentionnent des services de santé spécifiques pour les groupes de personnes vulnérables (le Danemark, la Lituanie), certains mentionnent des stratégies d'inclusion active pour les personnes qui dépendent d'allocations d'aide sociale (la Grèce, l'Irlande, la Slovénie, l'Espagne, la Suède) et enfin, un



## FEANTSA

nombre significatif de pays mentionnent des réformes générales en termes d'infrastructures sociales et de santé, notamment des mesures de promotion de services communautaires (la Belgique, la Finlande, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, Malte, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie). Les mesures prises dans le cadre des PNR sont également centrées sur logement, à savoir la stabilisation des marchés du logement et le fait de mieux utiliser les propriétés vides (le Danemark, l'Espagne, le Royaume-Uni), la promotion de solutions de logement qui soient abordables financièrement (la Belgique, la France, le Luxembourg, Malte, le Portugal, la Suède) et le fait de faciliter l'accès au logement pour les groupes de personnes vulnérables (la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, l'Espagne).

On peut dire à juste titre qu'un nombre significatif de pays prennent des mesures de prévention et de réduction du sans-abrisme, à un niveau **structurel** général (en particulier via la promotion de l'accès à un logement abordable et via la réorganisation des services pour les rendre plus accessibles et plus efficaces), mais également **de façon plus ciblée** (via des stratégies intégrées et ciblées de lutte contre le sans-abrisme, des mesures visant les personnes les plus éloignées du marché du travail, et l'amélioration des services d'hébergement d'urgence pour mieux répondre aux urgences sociales).

Faisant suite à la publication des PNR 2013, la Commission européenne a publié des recommandations spécifiques par pays (RSP) le 29 mai 2013. La FEANTSA se félicite vivement de la déclaration de la Commission européenne dans sa [Communication](#) générale sur les RSP selon laquelle plusieurs Etats membres doivent accorder davantage d'attention à la lutte contre les différentes formes de pauvreté, notamment le sans-abrisme. Alors que la Commission appelle dans sa Communication générale à ce que davantage d'Etats membres s'attaquent au sans-abrisme, elle n'a pas publié de RSP sur le sans-abrisme. Toutefois, un certain nombre de recommandations dans le domaine social ont un impact potentiel sur la lutte contre le sans-abrisme et sur sa prévention. La Commission appelle en effet dans ses RSP à davantage de services sociaux et de santé, à des programmes d'employabilité ciblant les personnes les plus éloignées du marché du travail, à des actions pour soutenir l'inclusion sociale des migrants, à un meilleur ciblage des politiques sociales, à des progrès généraux en termes de réduction de la pauvreté avec un accent particulier sur les enfants, et finalement à des changements en termes de politique de logement afin de garantir un meilleur accès pour tous au logement. Nous suivrons de près les réponses des pays à ces RSP.

L'intégration des politiques sociales dans le semestre européen est encouragé via la publication du Programme d'investissement social et commence à porter certains fruits en termes de fixation des priorités. Nous appelons **tous** les Etats membres à faire état des progrès réalisés dans la lutte contre le sans-abrisme dans leurs Programmes nationaux de réforme annuels en utilisant les lignes directrices SIP. Toutefois, les rapports annuels via les Programmes nationaux de réforme ne sont pas suffisants pour garantir de réels progrès dans la réduction du sans-abrisme. L'UE doit donner de l'espace aux pays pour avancer ensemble dans un cadre politique fort pour coordonner leurs politiques de lutte contre le sans-abrisme, en guise de réponse aux appels des différentes entités et institutions de l'UE au cours des 5 dernières années (la Présidence irlandaise de l'UE, le Conseil EPSCO, le Parlement européen, le Comité des régions, le Comité économique et social européen). En outre, l'UE doit soutenir l'allocation de 25% des futurs fonds généraux de cohésion (2014-2020) au Fonds social européen afin de répondre rapidement à l'impact négatif des mesures d'austérité.

---

Commentaires/réactions? Contactez [liz.gosme@feantsa.org](mailto:liz.gosme@feantsa.org)